



## 30 secondes, top chrono !



Nous aurions pu titrer également « 30 secondes, 30 milliards » car c'est, à peu près, le niveau des enjeux ...

**Est-ce la chronique d'une liquidation annoncée ?** Vendredi soir dernier entre 18h25 et 18h26, l'Assemblée Nationale a plus ou moins mis fin au rôle fiscal de la Douane, que cette dernière exerçait depuis des siècles.

Il n'est pas forcément exagéré de le présenter ainsi.

Trois phrases du Ministre des comptes publics, un avis (favorable) de la Commission des Finances, aucune intervention et une adoption sans vote. Quelle efficacité ...

La chose était contenue dans l'amendement n° 3182, un peu curieusement proposé par le Gouvernement à son propre projet de loi. **Ce texte prévoit le transfert de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE). L'affaire est loin d'être technique dans la mesure où il s'agit de plusieurs dizaines de milliards d'euros par an.**

Au passage, on peut évoquer une inexactitude dans le discours (éclair ...) du Ministre. Il fait référence à une expertise technique (le rapport Gardette). Or, cette dernière ne militait pas pour le transfert de la TICPE.

Pour le Gouvernement, l'objectif est de concentrer la matière fiscale entre les mains de la DGFIP et de renvoyer la Douane essentiellement au commerce extérieur, en se focalisant sur la facilitation des échanges (...) et la protection du territoire.

Très joli sur le papier, pour les adeptes invétérés des restructurations, mais peut-être un peu plus complexe dans la réalité :

① De l'avis unanime (et pas que du nôtre ...), **la Douane n'a pas démerité dans l'affaire.** Et, de plus, elle sortait à peine d'une restructuration en la matière.

Par ailleurs, la Douane ne peut complètement sortir du champ fiscal dans la mesure où elle conserve par nature le contrôle des aspects fiscaux du commerce extérieur et la gestion des contributions indirectes, ce qui est assez logique au demeurant pour l'Administration des Douanes et (des-dits) Droits Indirects ...



② Du côté de la DGFIP, on voit arriver une nouvelle mission, assez stratégique pour l'État. Cependant, cette direction a subi année après année de véritables purges de masse (et, cerise sur le gâteau, est actuellement dans une évolution pour le moins importante de son maillage). Au sein de l'Administration d'État, c'est même la **championne toutes catégories de la suppression d'emplois** ces dernières années. Rapprochement marquant : dans le même projet de loi de finances, qui lui transfère une nouvelle - et lourde - charge (certes à l'horizon 2024), on continue de lui retirer des forces vives. Puissant symbole ...

③ Et les opérateurs dans tout cela ? Et bien, pour le coup, ils sont assez proches du point de vue syndical et contestent cette réforme qui touche quelque chose qui fonctionne plutôt bien. Et, au passage, sont peut-être aussi un peu lassés de cette manie du changement permanent de l'État.

Le projet de loi de finances est maintenant parti vers les ors du palais du Luxembourg. Même si nos espoirs sont modérés, gageons que le Sénat se montre peut-être plus pragmatique et vienne mettre un peu de tempérance à tout cela. Il n'est pas défendu de rêver ou du moins d'espérer.

Nous ne sommes pas opposés par nature à l'idée de réforme. Au contraire, observateurs intransigeants de la vie publique, nous ne sommes pas les derniers à réclamer que des choses changent. Ce besoin d'évolution est tout aussi manifeste dans les sphères bercyennes. Mais, à notre sens, **ce n'est assurément pas de ce type de réformes dont le pays a besoin actuellement.**